

Image not found or type unknown



Conséquences juridiques d'une signature de devis

Par **Roger12**, le **19/07/2009** à **03:03**

Bonjour,

Mon fils a signé un devis pour des frais funéraires lors du décès de son père qui avait un médiateur de dettes. Après l'enterrement il a signé un acte de renon à l'héritage. Maintenant il reçoit une mise en demeure pour des factures impayées datant de 2007. l'enterrement a eu lieu en janvier 2009. Y a-t-il quelque chose à faire pour qu'il ne doit pas payer ces factures puisque le médiateur de dettes a payés les frais de l'enterrement?